



Suppression d'un des deux noms de mon état civil

Par **mickael jum**, le **17/06/2014** à **01:13**

Bonsoir, mon problème est le suivant, il y a 7 ans mon père et mon oncle ont décidé de se faire reconnaître et affiliés par la femme de mon grand père suite au décès de ce dernier et tout cela pour une question d'héritage pour ne pas payer de droit de succession important. Cette démarche a été effectuée sans l'accord de mon frère et de moi même, on nous a juste dit que cette dame allait reconnaître mon père et que nous allions hériter de son nom mais que cela n'allait rien changer pour nous dans la vie de tous les jours. A l'époque étant plus jeune et plus insouciant, je n'avais pas mesuré la portée de cette démarche. Aujourd'hui j'ai deux enfants et j'ai le sentiment d'avoir imposé ce nom totalement étranger à ma famille, alors qu'on me l'a imposé à moi aussi dans ma jeunesse. Le problème est que ce deuxième nom fait aujourd'hui partie à part entière de mon nom d'origine et qu'en aucuns cas je ne peux le dissocier ou l'ignorer au près des instances légales et publics et aujourd'hui cela me dérange beaucoup car je n'ai rien à voir avec ce nom, qui je le répète encore une fois m'a été imposé en omettant de m'expliquer les conséquences de cette affiliation.

Je voudrais donc supprimer ce nom de mon patronyme et de celui de mes enfants. Pouvez vous, s'il vous plait, m'aider en me conseillant sur les démarches que je doit effectuer si toute fois mon cas n'est pas irrémédiable.

Merci par avance pour vos réponses.

M.